Elections DP/CE à TZF

Votez le 29 mars

C'est décisif !

***L**e 29 mars 2011, vous allez être appelés à élire vos représentants DP et CE à TZF. Cette échéance est importante, les élus DP et CE sont vos représentants auprès de l'employeur. Ils sont chargés de défendre vos intérêts individuels et collectifs, à faire respecter vos droits et à vous informer sur la situation de l'entreprise. C'est pourquoi, dès le 1er tour, il vous faut voter !*
Voter, permet aussi de déterminer la représentativité des syndicats, avec des Délégués Syndicaux qui seront amenés à négocier des accords avec l'entreprise. Ainsi, la CFDT s'engage à agir et négocier, pour obtenir des résultats concrets, pour vous, avec vous ! Donnez les moyens à votre représentante et son équipe pour défendre vos intérêts face à une Direction peu commune et réfractaire à toutes avancées sociales pour ses salariés!

✉ Elections du 29 mars, quels enjeux ?

1° Les représentants du personnel que vous allez élire le seront pour 4 ans ;

2° Selon la loi n° 2008-789 du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale et réforme du temps de travail, il est prévu : « *que seront représentatives dans l'entreprise, les organisations syndicales qui auront recueilli au moins 10 % des suffrages exprimés au 1er tour des élections* ».

3° Et surtout parce, « *qu'un accord d'entreprise sera valable s'il est signé par une ou plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli au moins 30 % des suffrages exprimés au 1er tour des dernières élections et en l'absence d'opposition d'une ou de plusieurs organisations syndicales de salariés représentatives ayant recueilli la majorité des suffrages exprimés à ces mêmes élections, quel que soit le nombre de votants* ».

En clair : Votez pour des organisations syndicales « maison », reviendrait, si ces syndicats obtiennaient au moins 30% des voix, à donner carte blanche à la Direction, qui pourrait faire signer des accords d'entreprise qui engageraient le **quotidien de tous les salariés**.

Votez majoritairement pour la CFDT : c'est nous permettre de continuer de négocier et signer des accords **dans le seul intérêt des salariés.** C'est aussi **nous donner la possibilité de nous opposer** à des accords qui ne seraient pas négociés dans notre intérêt… (Imaginez des accords d'entreprise signés par des «organisations syndicales maison» qui pourraient s'appliquer même s'ils nous sont défavorables…).

✉ Elections du 29 mars, pourquoi voter CFDT ?

Parce que cela fait bientôt 20 ans que Madame **SARFATI Annie** que certains d'entre vous ont connu à RADIO COURSIERS, TOP CHRONO et pour les derniers rentrés à TZF, a été désignée déléguée syndicale par la CFDT. Avec son équipe elle s'engage à vous représenter, vous défendre !
On vous demandera avec beaucoup d'insistance (nous savons que cela à été fait aux dernières élections) de voter pour d'autres listes, en accablant **Madame SARFATI Annie** de tous les maux…Mauvaise stratégie de la part d'une Direction qui préfère voir élire des délégués «complaisants». En votant pour la CFDT, c'est agir pour un vrai contre pouvoir à TZF.

Fort de votre confiance, nous avons négocié l'accord Seniors (loi de 2008 et décret de 2009) en faveur de l'emploi des salariés âgés et surtout le maintien dans l'emploi des seniors.
Nous avons également renégocié l'accord de substitution RTT, puisque l'accord RTT avait été dénoncé par la Direction.

La CFDT a obtenu 4 % d'augmentation salariale, (2% en août 2008 et 2% en septembre 2009). Dans la négociation, nous avons exigé des contreparties à nos jours RTT, en menaçant de démarrer et finir notre journée de travail à partir du bureau.

Cet accord a été pour chacun d'entre nous un minimum de 50 € par mois de plus.

Il n'y a eu aucune demande de la part des syndicats FO et CFTC sur ces accords, auxquels le syndicat CFTC n'a pas cru bon de participer ??? Pour les NAO 2011 ces deux mêmes organisations syndicales n'ont toujours pas éprouvé le besoin d'être présentes lors des négociations !

✉ Les Objectifs de la CFDT :

Dans le cadre de la Négociation Annuelle sur les Salaires la CFDT revendique :

☞ Que les grilles de salaire applicables qui nous ont été remises (toutes fausses) soient corrigées.

☞ Que les salaires minimums par tranche d'ancienneté soient appliqués aux salariés qui passent à une tranche d'ancienneté supérieure, ce qui n'est visiblement plus le cas depuis 2009.

A vous de vérifier vos salaires avec les chiffres ci-dessous corrigés par nos soins.

Pour les coursiers : de 115 M de 5 à 10 ans d'ancienneté, salaire minimum : **1456,01 euros**
de 115 M de 10 à 15 ans d'ancienneté, salaire minimum : **1484,02 euros**
de 115 M et 118 M de + de 15 ans d'ancienneté, salaire minimum : **1597,19 euros.**

Pour les chauffeurs : de 118 M de 5 à 10 ans d'ancienneté, salaire minimum : **1486,01 euros**
de 118 M de 5 à 10 ans d'ancienneté, salaire minimum : **1494,74 euros**

☞ Que les salaires 115 M et 118 M soient harmonisés en fonction de l'ancienneté en application du principe « à travail égal, salaire égal ». *La Direction nous avait répondu en 2009, qu'elle avait jusqu'en 2010.*

☞ Une augmentation générale des salaires de **2,5%.**

☞ Un rattrapage pour 2008, 2009 et 2010 de l'assurance professionnelle qui n'a pas été versée. (soit 0,015 cts d'euros / km parcouru sur les années précitées)

☞ La prise en charge **par la société** TZF de l'assurance professionnelle puisqu'elle est civilement responsable des dommages découlant d'accidents produits par le salarié dans le cadre de ses fonctions.

☞ La vérification par TZF que les salariés sont remplis de leur droit : le montant du salaire annuel de chaque salarié doit être conforme selon la tranche d'ancienneté à la Garantie Annuelle de Rémunération (GAR).

☞ Que des copies des bordereaux de complément de salaire émis par la CARCEPT pour les arrêts maladie et accidents du travail soient remis aux salariés concernés, ce qui est rarement le cas.

Voici en quelques lignes quelques éléments du projet CFDT, alors ne laissez pas la parole à ceux qui ne vous entendent plus ! Il est important de donner votre voix à des femmes et des hommes qui méritent votre confiance, mais aussi, et avant tout, de voter pour un projet qui vous ressemble et qui vous rassemble.

Votez pour eux, c'est voter pour vous !

Avec la CFDT ! Gagnez ce combat !

Liste des Candidats CFDT

Titulaires	Suppléants
Madame Annie SARFATI	Monsieur Jean Marc CAPRON
Monsieur Jean Marc CAPRON	Monsieur Eric GEVENOIS
Monsieur Eric GEVENOIS	Madame Annie SARFATI

Le 29 mars Votez CFDT !

Syndicat CFDT SF3C 64, rue de Saintonge 75003 Paris tèl : 01 40 29 82 00 www.cfdtsf3c.org